



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 Mars 2016

L'an 2016 le 24 Mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/03/2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : BARTHELEMY Catherine, CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, VERGNE Valérie, MM : BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : M BEAUGENDRE Alban

Secrétaire de séance : Mme VERGNE Valérie

Délibération 2016-006 : Demande de subvention amendes de police pour l'acquisition de matériel de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes discussions concernant la sécurité des usagers de la route et des habitants des villages. L'acquisition de matériel de sécurité peut être envisagée grâce à une subvention du produit des amendes de police s'élevant à 75% du montant HT des travaux, subvention dont le plafond est limité à 7500 €.

Le Conseil Municipal ayant décidé d'acquérir des radars pédagogiques à alimentation solaire pour les villages du Léry et de Prades, Monsieur le Maire présente les devis suivants en euros :

* MIC SIGNALOC :

VIASIS BASIC D / 2 panneaux → 5085.20 HT -- VIASIS Compact / 2 panneaux → 5945.20 HT

VIASIS BASIC D / 4 panneaux → 9670.00 HT -- VIASIS Compact / 4 panneaux → 11290.00 HT

* ElanCité :

Evolis MOBILITY / 2 panneaux → 3943.60 HT -- Evolis Solution / 2 panneaux → 4707.60 HT

Evolis MOBILITY / 4 panneaux → 7587.40 HT -- Evolis Solution / 4 panneaux → 8730.80 HT

En fonction du choix du Conseil Municipal, l'acquisition de ralentisseurs pourra être envisagée. Monsieur le Maire présente à titre d'information les tarifs MIC SIGNALOC de 2013, en précisant qu'un devis actualisé a été réclamé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir 4 panneaux Evolis MOBILITY de la société ElanCité à 7587.40€ HT soit 9104.88€ HT pour la traversée des villages du Léry et de Prades ainsi que 2 ralentisseurs pour les entrées de "bourg" des villages,
- demande à Monsieur le Maire de faire une demande de subvention du produit des amendes de police au Conseil Départemental pour l'acquisition de ce matériel de sécurité,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cette opération ainsi que toute décision concernant son financement.

Délibération 2016-007 : Nom des rues des villages de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 5, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques des villages de la commune. Les conseillers des villages ci-après énumérés, ayant pu réunir les habitants pour décider du choix des noms de rues peuvent soumettre leurs propositions :

Le Colombier, Champlarent, Massages, Prades, Le Léry, Le Bourg et La Violette, Reyvialles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve les noms de rues suivants :

Le Colombier 2 rues →	*impasse du Puits *rue du Bac
Champlarent 4 rues →	*rue des Gervaises *route de la Vallée *rue du Château *rue du Lavoir
Massages 8 rues →	*rue du Puy du Soud *RD 2089 *route de Saint Pierre *rue de la Source *rue des Puits Artésiens *route de Champlarent *chemin des Roches *chemin des Pezérioux ***place des Tilleuls
Prades 10 rues →	*route de la Miouze *rue des Volcans *impasse des Chèvres *allée des Vergers *impasse des Jardins *rue du Moulin *impasse des Prés Grands *rue du Mat *rue de l'ancien Château *impasse Mousquetaire ***place des 2 Croix

Le Léry 8 rues →	*rue de la Rivière *rue des Jardins *rue des Fontaines *rue de la Côte *rue de la Source *chemin du Puy *rue des Lauzes *route de Clermont ***place du Lavoir
Le Bourg/La Violette 5 rues →	*route du Léry *rue du Livre *rue de Bellevue *rue Bel Horizon *rue Rivalier ***place de la Mairie ***place de la Forge
Reyvalles 6 rues →	*rue des Fours *rue de la Fontaine *rue des Cascades *rue de la Bagne *impasse de la Ville Basse *chemin de Landogne

Délibération 2016-008 : Acquisition d'un bien immobilier via l'EPF-Smaf

Après en avoir discuté lors de précédentes réunions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir le bâtiment de la famille MORANGE à La Violette via l'EPF-Smaf pour une valeur de 65 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve l'acquisition de ce bâtiment à la Violette pour 65 000€ via l'EPF-Smaf.

Délibération 2016-009 : Démolition du pont de Peyrouse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de détérioration avancée du Pont de Peyrouse dont la réparation n'est pas possible et qu'il convient d'assurer la sécurité des administrés et préserver le cours d'eau, dénommé "ruisseau de Rochefort" qui est un affluent de la Miouze et qui est traversé par ce pont.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir financer le coût de ces travaux de démolition, un pré-dossier de demande de crédits sur la réserve parlementaire 2016 a été déposé le 22 août 2015 auprès de Madame Danielle AUROI, députée de la 3ème circonscription du Puy-de-Dôme, qui a répondu favorablement par courrier du 27 janvier 2016 annonçant l'accord d'une aide exceptionnelle de 1800€.

2 devis ont été demandés pour la réalisation des travaux en question, à savoir :

- Entreprise JAVERLIAT Fabrice 2000.00€ HT soit 2400.00€ TTC
- SARL Jean-François BOUCHEIX 2450.00€ HT soit 2940.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve la démolition du Pont de Peyrouse,
- approuve l'aide exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire accordée à hauteur de 1800€ par Madame Danielle AUROI,
- accepte le devis de l'entreprise JAVERLIAT Fabrice s'élevant à de 2400.00€ TTC,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cette opération ainsi que toute décision concernant son financement.

Questions diverses :

→ Les pancartes des noms de rues : proposition de les faire sur des ardoises et les faire personnaliser par l'Association « Artc en ciel » ; les fournitures seront financées par la Mairie et voir pour attribuer une subvention supplémentaire annuelle pour le travail fourni.

→ Proposition que la Mairie puisse vendre les numéros aux habitants (petits panneaux avec chiffres) afin que l'affichage de ceux-ci soit plus harmonieux.

→ Fleurissement : après la visite de la commission départementale, Mireille CHARDON détaille le compte-rendu :

Points positifs - Fleurissement qui met bien en valeur le petit patrimoine

- Commune propre et bien entretenue

Points négatifs - Manque de diversité dans le choix des variétés de fleurs (trop de géraniums)

- Privilégier des plantes + locales ou semer des jachères fleuries, car choix de fleurs trop urbain

- Faire des massifs plus volumineux, plus gros et mettre moins de petits bacs ou les regrouper

- Masquer les containers

- Pour certains arbres : taille trop sévère, notamment autour du cimetière et de la salle des fêtes

- Panneau d'affichage de Massages mal orienté : exposition au mauvais temps à revoir

- Chemin à Massages (vers la famille BRUNEL) bouché : penser à le nettoyer car c'est un chemin de randonnée

→ Monsieur le Maire lit le mot de remerciement du comité d'animation de saint pierre roche pour la subvention 2015.

→ Subvention aux associations 2016 : pour l'ADMR, proposition de redonner une subvention annuelle qui avait été annulée en 2015.

→ Le Poulailier a un projet artistique : 3 artistes sillonneront différentes communes avec une roulotte pour organiser des débats et rencontres participatifs, courant septembre 2016. Pour cet évènement, une aide financière est demandée à la commune de Saint Pierre Roche à hauteur de 100€.

→ Madame BARBAZANGE à Reyvialles aimerait faire déplacer une conduite d'eau sur son terrain car elle veut construire sur cette parcelle ZO 72. Le coût estimé par la SAUR à la demande du SIAEP du Sioulet s'élève à 15156.63€ TTC et reste à la charge du propriétaire de la parcelle.

→ Massages : rue de la Source : beaucoup de trous sur cette route : le Conseil Municipal demande à Thierry MIGNOT de prévoir le rebouchage de ces trous.

→ Reyvialles : un fer d'eau est à vérifier sur le terrain car les habitants en sont mécontents, il faut voir s'il faut le disposer autrement.

→ Réunion SMCTOM du 16/03/2016 : la participation de la commune diffère des précédentes décisions tarifaires car finalement le montant par habitant passe de 5€ à 4€, compte tenu que la population prise en compte est la population DGF à savoir 492 habitants pour notre commune : la participation s'élève donc à 1968€ au lieu de 2460€.

→ Réunion avec les étudiants du LPA le jeudi 31 mars 2016 à 16h00 à la mairie pour donner le bilan des études réalisées et faire des propositions de valorisation du site du Puy Marmont.

→ Massagettes : penser à rajouter un container vers la maison de Bony car celui déjà en place est plein en permanence.

→ Le point propre à Massagettes n'est pas respecté car les gens vident leur détritus à côté de celui-ci : il y a donc plein de déchets en tas.

→ Réunion en mairie jeudi 31 mars 2016 à 14h pour le lotissement de la famille CHARDON avec le SIEG et SAUR.

Le Maire
Joël FLANDIN

